

# Prise en charge de la douleur aiguë au S.A.U

## OBJECTIFS

1. Reconnaître le patient douloureux.
2. Instituer un traitement adapté à l'intensité de la douleur.
3. Permettre de réévaluer systématiquement et régulièrement la douleur avec un outil reproductible.
4. Apprécier l'efficacité du traitement entrepris.

## CONTEXTE

- Réagir face à une douleur aiguë est une urgence.
- Diagnostic et traitement antalgique doivent être menés en parallèle.
- La douleur aiguë est un signal d'alarme utile au diagnostic étiologique. Néanmoins il est nécessaire de commencer à la contrôler par une antalgie précoce dès que ses caractéristiques ont été identifiées.

## LE TERRAIN

- Interrogatoire
  - Âge
  - Allergie connue
  - Antécédents : ulcère gastroduodéal, insuffisance hépatique, insuffisance rénale, insuffisance respiratoire, traitement en cours, toxicomanie, autres
- Contexte de la douleur
  - Médical
  - Traumatique
  - Inflammatoire
- Cas particuliers
  - Douleur d'origine coronarienne
  - AVF (Algie Vasculaire de la Face)
  - Migraine, céphalée

## RAPPEL TEXTES LÉGISLATIFS RÉGLEMENTAIRES

**Article L. 1110-5 du code de la santé publique (modifié par la loi n°2016-87 du 2 février 2016 créant de nouveaux droits aux malades et des personnes en fin de vie) :** « Toute personne a, compte tenu de son état de santé et de l'urgence des interventions que celui-ci requiert, le droit de recevoir, sur l'ensemble du territoire, les traitements et les soins les plus appropriés et de bénéficier des thérapeutiques dont l'efficacité est reconnue et qui garantissent la meilleure sécurité sanitaire et le meilleur apaisement possible de la souffrance au regard des connaissances médicales avérées. [...]»

**Article L. 1112-4 du code de la santé publique (modifié par la loi n°2024-317 du 08 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie) :** « Les établissements de santé, publics ou privés, et les établissements médico-sociaux mettent en œuvre les moyens propres à prendre en charge la douleur des patients qu'ils accueillent et à assurer les soins palliatifs que leur état requiert, quelles que soient l'unité et la structure de soins dans laquelle ils sont accueillis [...] Les obligations prévues pour les établissements mentionnés au présent article s'appliquent notamment lorsqu'ils accueillent des mineurs, des majeurs protégés par la loi ou des personnes âgées. »

## RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

[Article L1110-5 - Code de la santé publique - Légifrance](#)

[Article L1112-4 - Code de la santé publique - Légifrance](#)

**Critère 1.1-05 :** Le patient bénéficie de soins visant à anticiper ou à soulager rapidement sa douleur - [Référentiel de certification des établissements de santé version 2025 - HAS](#)

[Recommandations formalisées d'experts - Prise en charge de la douleur aiguë en urgence- SFMU](#)

# ALGORITHME DE LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR AIGUË

## Accueil du patient

## Mesures immédiates

- Écouter la plainte algique, préciser l'étiologie et mettre en route un traitement symptomatique.
- Installer le patient confortablement en respectant les positions antalgiques.
- Immobiliser tout traumatisme.
- Mise en œuvre éventuelle de moyens physiques :
  - Irrigation : brûlures
  - Froid : petite traumatologie

## Évaluer

- La douleur : EVA, EN, ALGOPLUS, (Choix d'une échelle adaptée)
- Le terrain (cf paragraphe) : contexte, interrogatoire

### Douleur d'origine médicale

### Douleur d'origine traumatique ou ostéo-articulaire

**Douleur modérée**  
EN ≥ 4 ; EVS ≥ 2  
ALGOPLUS ≥ 2

**Douleur sévère**  
EN ≥ 6 ; EVS = 4

**Douleur faible**

**Douleur modérée**  
EN ≥ 4 ; EVS ≥ 2  
ALGOPLUS ≥ 2

**Douleur sévère**  
EN ≥ 6 ; EVS = 4

**Paracétamol** ou  
**Néfopam** sauf si  
contre-indications

**Morphine**

Pas de traitement  
systématique  
**Réévaluation**  
fréquente

Immobilisation/cryothérapie

**+ Paracétamol ±**  
**AINS** sauf si contre-  
indications ±  
**Méthoxyflurane**

**+ Paracétamol +**  
**AINS ou morphine**  
± Méthoxyflurane  
ou MEOPA

**Réévaluation**

**Réévaluation**

Si patient non  
soulagé :  
**Morphine**

Si patient non  
soulagé :  
**Kétamine**

Si patient non  
soulagé :  
**Morphine**

Si patient non  
soulagé :  
**Morphine ±**  
**Kétamine**

## Surveillance

**Douleur légère à**  
**modérée ou acte de**  
**soin douloureux**

**MEOPA** sauf si  
contre-indications

FR < 10/min  
Score de Ramsay  
Troubles de la vigilance

**STOP MORPHINE**

Naloxone ?